

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 18h30

### COMPTE RENDU SUCCINCT DES DECISIONS

**Présents (13) :** Michel PENHOUËT, Françoise RIOU, Vincent BOUCHE, Corinne LUCAS, Gérard CASANOVA, Jean-Noël GUILBERT, Frédérique DYEVRE BERGERAULT, Bérangère HENNACHE, Ludivine MARGELY, Amandine BRENAND, Sophie GUYON, Loïc DE COURLON, Eric LEGRAND.

**Représentés (4) :** Romain Andrieux pouvoir à Corinne LUCAS, Muriel CARUHEL pouvoir à Michel PENHOUËT, Eric FROMONT pouvoir à Vincent BOUCHE, Franck BEAUFILS pouvoir à Françoise RIOU.

**Absentes (2) :** Emmanuelle DUGAIN, Florence ADAM

---

#### **1. Nomination d'un secrétaire de séance**

Le conseil municipal, à l'unanimité, nomme Madame Amandine BRENAND secrétaire de séance.

#### **2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 octobre 2025**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 20 octobre 2025.

#### **3. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 07 novembre 2025**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du vendredi 07 novembre 2025.

#### **4. Avis sur les dérogations collectives accordées par le Maire en application de l'article L 3232-26 du Code du travail (« dimanches du Maire »)**

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'autorisation d'ouverture des commerces de Saint-Lunaire en dérogation à la règle du repos dominical selon les modalités ci-avant exposées.

#### **5. Autorisation d'occupation précaire de la digue de Longchamp en 2026 par Emeraude Aventure, structure de location de canoë-kayak et de balades encadrées**

Le conseil municipal, à la majorité (*1 abstention : Frédérique Dyèvre Bergerault*), approuve l'occupation précaire de la digue de Longchamp par EMERAUDE AVENTURE pour exercer une activité de location de kayak et de randonnées encadrées du 1er avril 2026 au 10 octobre 2026 ; Précise que les conditions d'installation de cette activité, détaillées dans la convention ci-annexée devront être strictement respectées sous peine de résiliation immédiate de l'autorisation temporaire accordée ; Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire avec Monsieur Lilian GOURLAY, représentant d'EMERAUDE AVENTURE.

#### **6. Gestion des chats errants : renouvellement de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec l'association « Les Petits Vagabonds » pour l'année 2026**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer une convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec l'association « Les petits vagabonds » pour l'année 2026 ; Dit que les crédits nécessaires pour l'identification des chats errants par tatouage ou puce électronique à la charge de la Commune seront inscrits au budget 2026 de la Commune.

## **7. Foncier : acquisition de trois parcelles AP 51, AP 59 et AR 98 situées dans le périmètre de la Zone de Prémption Environnementale (ZPE)**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition des parcelles AP51, AP 59 et AR 98 pour une superficie de 5 226 m<sup>2</sup>. Fixe le prix de vente à 0.50€/m<sup>2</sup> soit un montant d'acquisition de 2 613€ ; Précise que les frais liés à la vente seront à la charge de la commune ; Mandate Monsieur le Maire à la signature des actes relatifs à cette cession.

## **8. Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la convention de lecture publique présentée ; Autorise M. le Maire à signer cette convention.

## **9. Tarification sociale des cantines : signature de la convention triennale**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention triennale « Tarification sociale des cantines scolaires » entre l'Agence de services et de paiement et la commune de Saint-Lunaire, ci-annexée ; Autorise M. le Maire à signer cette convention.

## **10. Remboursement des chèques jeunesse aux associations**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser les subventions de fonctionnement 2025-2026 aux associations conformément au tableau ci-dessus ; Précise que les crédits sont inscrits au compte 6574 du budget principal 2025 :

<b>Associations/structures</b>	<b>Nombre de chèques</b>	<b>Sommes à rembourser</b>
Art Danse Compagnie Pleurtuit	1	50 €
ASCL Badminton	13	650 €
Association des Secouristes de la Côte d'Emeraude (ASCL)	4	200 €
Association Sportive du Golf de la Côte d'Emeraude	3	150 €
Athlétique Côte d'Emeraude	4	200 €
Bernik Surf Club	4	200 €
Cercle des Cavaliers de la Côte d'Emeraude	12	600 €
Dinard Côte d'Emeraude Volley	11	550 €
Dinard Gym	9	450 €
Dinard Padel	2	100 €
Ecole de Musique Maurice Ravel	1	50 €
Etoile Dinardaise Basket	4	200 €
Golf de Lancieux	2	100 €
Guildep Hall Jazz	23	1 150 €
Judo Club Dinardais	10	500 €

Lame d'Emeraude Dinard	1	50 €
Ludik	2	100 €
Multisports Saint-Briac-sur-Mer	1	50 €
Pleurtuit Côte d'Emeraude Foot (PCEF)	4	200 €
SLAMM Arts Martiaux	1	50 €
Tennis Club Saint-Lunaire	51	2 550 €
Théâtre of St Lu	3	150 €
Yacht Club Saint-Lunaire (YCSL)	1	50 €
<b>TOTAL</b>	<b>167</b>	<b>8 350 €</b>

### 11. Vote des tarifs municipaux 2026

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs municipaux 2026 tels qu'indiqués ci-dessus :

<b>TARIFS MUNICIPAUX 2026</b>	
<b>Désignation</b>	<b>Tarifs 2026</b>
<b>REPRODUCTIONS DE DOCUMENTS</b>	
Photocopie A4	<b>0,15 €</b>
Photocopie A3	<b>0,35 €</b>
<b>CINEMA</b>	
Entrée Adultes	<b>6,00 €</b>
Entrée Enfants - de 14 ans	<b>4,00 €</b>
Opération ciné sénior (gratuité pour les accompagnants)	<b>4,00 €</b>
Carte d'abonnement (pour 10 entrées)	<b>50,00 €</b>
5 cartes d'abonnement	<b>200,00 €</b>
Vente d'affiche	<b>4,00 €</b>
Vente d'affiches (lot de 5)	<b>15,00 €</b>
Opérations spéciales (semaine culturelle, œil vagabond ...)	<b>3,50 €</b>

Tarif entrée écoles et collèges	<b>3,00 €</b>
<b>MEDIATHEQUE</b>	
<i>L'abonnement donne droit à l'emprunt de livres, magazines, CD, DVD et l'accès gratuit à des ressources numériques. Abonnement gratuit pour les demandeurs d'emplois et bénéficiaires du RSA sur présentation d'un justificatif, ainsi qu'aux assistantes maternelles.</i>	
Page imprimée noir et blanc (gratuit dans le cadre d'une recherche d'emploi)	<b>0,15 €</b>
<b>SPECTACLES VIVANTS</b>	
<b>Spectacle Amateur ou Professionnel</b>	
Adulte	<b>14,00 €</b>
Enfant, étudiant, demandeur d'emploi	<b>8,00 €</b>
<b>Concert Grand Soufflet</b>	
Adulte	<b>8,00 €</b>
Enfant, étudiant, demandeur d'emploi	<b>6,00 €</b>
<b>ACTIVITES SPORTIVES</b>	
Activités sportives	<b>4,00 €</b>
Participation randonnée pédestre	<b>3,00 €</b>
Inscription au biathlon ou marathon des sables - Adulte	<b>5,00 €</b>
Inscription au biathlon ou marathon des sables - Enfant	<b>2,50 €</b>
<b>MARCHÉ</b>	
<b>Printemps (1er dimanche de printemps au dernier dimanche de printemps)</b>	
Ponctuel Plein Air par dimanche / ml	<b>2,50 €</b>
Halles Abonnement / ml forfait	<b>24,00 €</b>
Plein Air Abonnement / ml forfait	<b>17,00 €</b>
<b>Eté (1er dimanche d'été au dernier dimanche d'été)</b>	

Ponctuel Plein Air par dimanche / ml	3,50 €
Halles Abonnement / ml forfait	35,00 €
Plein Air Abonnement / ml forfait	25,00 €
<b>Entre saison (1er dimanche d'automne au dernier dimanche d'hiver)</b>	
Ponctuel Plein Air par dimanche / ml	2,50 €
Halles Abonnement / ml	25,00 €
Plein Air Abonnement / ml - Alimentaire	22,50 €
Plein Air Abonnement / ml - Autre	11,50 €
<b>Marché gourmand été</b>	
Forfait pour tous les marchés de 0 à 4 m	40,00 €
Forfait pour tous les marchés supérieurs à 4 m	60,00 €
<b>Marché artisanal été</b>	
Forfait pour tous les marchés	20,00 €
<b>LOCATION CHALET</b>	
Journée	30,00 €
Transport aller-retour sur St Lunaire par chalet	215,00 €
<b>LOCATION DE SALLES</b>	
<b>Salle Aimé Le Foll - Rue des écoles</b> uniquement pour les résidents de la commune	
CAUTION 1 : avance sur les frais de remise en état et/ou de nettoyage	400,00 €
CAUTION 2 : avance sur une pénalité pour le non-respect du règlement intérieur	400,00 €
En semaine : le midi : 10h à 16h	110,00 €
En semaine : le soir : 16h à 01h du matin	160,00 €
En semaine : le midi et soir : 10h à 01h du matin	220,00 €

Le week-end (du samedi 09h jusqu'au dimanche matin 01h puis le dimanche de 09h à 16h)	<b>320,00 €</b>
Réunion copropriété (ex : syndic de copropriété en semaine, max. 3 heures)	<b>120,00 €</b>
Cuisine	<b>75,00 €</b>
Chauffage (du 01/11 au 30/04)	<b>75,00 €</b>
Particuliers et associations non-lunairiennes - Forfait 1 utilisation / semaine (2h max. l'utilisation) pour l'année sportive 2025/2026 hors vacances scolaires	<b>200,00 €</b>
<b>Salle de cinéma - Centre Culturel Jean Rochefort</b> (le preneur doit être techniquement autonome - location HORS technicien)	
Association lunairienne loi 1901 - manifestation non payante	<b>3 gratuités / an</b>
Association lunairienne loi 1901 - après les 3 gratuités	<b>160,00 €</b>
Association extérieure à Saint lunaire pour un week-end	<b>210,00 €</b>
Particuliers ou compagnies professionnelles pour une journée	<b>260,00 €</b>
Entreprises pour colloque ou séminaire	<b>600,00 €</b>
CAUTION pour spectacle professionnel, associations extérieures, particuliers ou entreprises	<b>800,00 €</b>
<b>Centre Culturel Jean Rochefort (TVA incluse)</b>	
Salle de coworking 1/2 journée	<b>10,00 €</b>
Salle de coworking journée	<b>15,00 €</b>
Salle de coworking semaine	<b>40,00 €</b>
Salle de coworking mois	<b>150,00 €</b>
Exposition artistes / semaine	<b>200,00 €</b>
<b>Salle de la Potinière</b>	
Exposition artistes / semaine	<b>160,00 €</b>
Caution	<b>100,00 €</b>
Journée	<b>60,00 €</b>
Demi-journée	<b>30,00 €</b>

<b>Salle Omnisports Pol Lebreton</b>	
Salle omnisports Grande salle - usage sportif / heure	<b>30,00 €</b>
Particuliers et associations non-lunairiennes et associations lunairiennes Hors ACSL - Forfait 1 heure pour l'année sportive 2025/2026 hors vacances scolaires	<b>100,00 €</b>
Renouvellement des badges d'accès aux salles pour les associations	<b>10,00 €</b>
Caution pour les extérieurs	<b>200,00 €</b>
<b>BADGE D'ACCES</b>	
Badge d'accès tous lieux (unité)	<b>10,00 €</b>
<b>TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE ADULTES</b>	
Salariés mairie, CCAS ou école	<b>7,20 €</b>
Adulte (autre, senior)	<b>13,00 €</b>
Adulte avec reconnaissance RQTH	<b>6,90 €</b>
Apprentis, stagiaires, contrats aidés	<b>4,60 €</b>
<b>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b>	
Pour tous les échafaudages, bennes, palissades, dépôts de matériaux dans toutes les voies ouvertes à la circulation générale. Chantiers déclarés ayant fait l'objet d'une permission réglementaire d'occupation du domaine public et privé de la commune.	
Chantiers sauvages non déclarés	<b>Contravention prévue par le code de voirie routière</b>
Les 2 premiers mois par ml par jour (avec un montant de perception minimum de 5€)	<b>0,70 €</b>
Après ce délai, par jour	<b>1,40 €</b>
Terrasses démontées d'octobre à mars par m <sup>2</sup>	<b>12,00 €</b>
Terrasses en place à l'année par m <sup>2</sup>	<b>34,00 €</b>
Terrasses fermées par m <sup>2</sup>	<b>50,00 €</b>
Podium stationnement camion d'outillage ou autre 1/2 j	<b>100,00 €</b>
Forfait Consommation électricité 48 heures	<b>115,00 €</b>

Emplacement food truck : la soirée - Période septembre N à juin N+1	20,00 €
Fluides Emplacement food truck : la soirée - Période septembre N à juin N+1	10,00 €
<b>REDEVANCE POUR ANTIQUAIRE, SALON, ASSEMBLEES</b>	
Redevance d'occupation - Salle omnisport à la journée	1775,00 €
Redevance d'occupation - Le Marais à la journée	325,00 €
<b>CIRQUES - PODIUM - MANÈGES</b>	
Petits cirques - forfait à la journée	35,00 €
Moyens cirques - forfait pour 1 ou 2 jours	65,00 €
Grands cirques - forfait pour 1 ou 2 jours	125,00 €
Manège par jour d'ouverture	15,00 €
Manège forfait pour une année	610,00 €
Manège électricité pour une année : consommation	Au réel
<b>LOCATION DE MATERIELS</b>	
1 table (à prendre au Service Technique)	5,00 €
1 chaise (à prendre au Service Technique)	0,70 €
Transport aller-retour sur St Lunaire	125,00 €
1 barrière de police / jour (particuliers & entreprises)	1,00 €
<b>VOIRIE</b>	
Fourniture buse et matériaux. Le ml	Prix coûtant
<b>INTERVENTION SERVICES TECHNIQUES</b>	
Intervention heure de main d'œuvre (Hors heures ouvrées : majoration de 50%)	50,00 €
Intervention heure de main d'œuvre (Travaux en régie)	22,00 €
Heure engin (Hors heures ouvrées : majoration de 50%)	75,00 €

Intervention des services techniques (forfait 1 heure)	<b>260,00 €</b>
Intervention des services techniques heure complémentaire au forfait 1 heure	<b>50,00 €</b>
Frais de déplacement pour une installation	<b>51,00 €</b>
<b>VENTE DE BOIS</b>	
Vente de bois - le stère aux particuliers	<b>40,00 €</b>
Vente de bois - le stère à la SCIC	<b>38,00 €</b>
Vente de bois blanc - le stère	<b>15,00 €</b>
Vente de bois à faire - le stère	<b>10,00 €</b>
<b>VENTE DE GOBELETS</b>	
Vente de gobelets 25 cl aux associations lunairiennes	<b>Prix coûtant</b>
Vente de gobelets 50 cl aux associations lunairiennes	<b>Prix coûtant</b>
<b>OCCUPATION LOGEMENTS COMMUNAUX (prix par mois et par personne)</b>	
Agents saisonniers de la commune ou stagiaires non rémunérés d'une association communale	<b>60,00 €</b>
Salariés saisonniers d'une association partenaire ou agent de la collectivité	<b>180,00 €</b>
Salariés saisonniers sur la Commune - hors salarié d'une association partenaire	<b>300,00 €</b>
Studio du Centre Culturel Jean Rochefort pour les agents municipaux contractuels, stagiaires ou permanents	<b>150,00 €</b>
Studio du Centre Culturel Jean Rochefort	<b>300,00 €</b>
<b>LOCATION STADE DE FOOTBALL</b>	
Location du terrain de football (par journée de location)	<b>150,00 €</b>
Supplément par location si un marquage du terrain est demandé	<b>100,00 €</b>
<b>CIMETIÈRE</b>	
<b>Concession simple</b>	
15 ans	<b>240,00 €</b>

30 ans	480,00 €
50 ans	960,00 €
<b>Concession double</b>	
15 ans	480,00 €
30 ans	960,00 €
50 ans	1920,00 €
<b>Occupation caveau provisoire (par jour)</b>	
moins de 10 jours	3,60 €
10 à 30 jours	4,80 €
plus de 30 jours	18,00 €
<b>Columbarium</b>	
5 ans	18,00 €
10 ans	324,00 €
15 ans	540,00 €
30 ans	1 080,00 €
<b>Cavurne</b>	
15 ans	168,00 €
30 ans	324,00 €

## 12. Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable : fixation du tarif de la contre-valeur

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe pour l'année 2026 le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable devant être répercutée sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, à 0,024 € HT/m<sup>3</sup> d'eau facturé ; Précise que cette contre-valeur est assujettie à la TVA selon la réglementation en vigueur à hauteur de 5,5 %.

## 13. Vote des tarifs 2026 du service des eaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs 2026 du service des eaux de Saint-Lunaire tels qu'indiqués ci-dessous :

<b>Tarifs 2026 du service des eaux de Saint-Lunaire</b>	
Le mètre cube d'eau	1,20€
Abonnement annuel	90 €
Entretien compteur 15 mm annuel	3 €
Entretien compteur 20 mm annuel	8 €
Entretien compteur 30 mm annuel	12 €
Entretien compteur 40 mm annuel	15 €
Entretien compteur 60 mm annuel	23 €
<b>Prestations complémentaires</b>	
Forfait pour clôture/ouverture de contrat (ouverture/fermeture de branchement, relève du compteur, frais de dossier)	40,00 €
Taxe de branchement	50,16 €
Ouverture/fermeture de branchement	33,45 €
Vérification compteur	Prix coûtant
Fournitures de pièces	Prix coûtant
Intervention heure de main d'œuvre (forfait 1 h minimum pour tout déplacement à la demande d'un usager et facturation à l'heure)	50,00 €
Intervention heure de main d'œuvre (forfait 1 h minimum pour tout déplacement à la demande d'un usager et facturation à l'heure) hors heures ouvrées (Majoration 50%)	70,00 €
Heure tractopelle ou camion	75,00 €
Heure tractopelle ou camion avec majoration hors heures ouvrées (50%)	110,00 €
Mise en place d'un premier compteur diamètre 15 (fourniture + main d'œuvre)	100,00 €
Mise en place d'un premier compteur diamètre 20 (fourniture + main d'œuvre)	130,00 €
<b>Pénalités</b>	
Refus répété d'accès au compteur	205,00 €
Rupture du plomb-cache-scellés	205,00 €
Déverrouillage non autorisé du robinet avant compteur	205,00 €
Piquage non autorisé et sans compteur de la commune	360,00 €
Compteur démonté et remonté à l'envers	360,00 €
Utilisation de l'eau sur le domaine public sans compteur ni autorisation sur poteau incendie	360,00 €

Manœuvre ou tentative de manœuvre de robinet de prise ou de robinet vanne	205,00 €
---	----------

#### **14. Renouvellement de la convention de fourniture d'eau potable par Eau du Pays de Saint-Malo à la Ville de Saint-Lunaire par la collectivité de transit du SIERG**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la reconduction de cette convention pour une période de deux ans soit jusqu'au 31 décembre 2027.

#### **15. Désignation des délégués syndicaux pour siéger au sein du comité syndical de Rance Emeraude Assainissement (REA)**

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les représentants de la commune de Saint-Lunaire au sein du syndicat Rance Emeraude Assainissement suivants :

- *Représentants titulaires : Françoise RIOU, Loïc DE COURLON*
- *Représentants suppléants : Vincent BOUCHE, Michel PENHOUËT*

#### **16. Demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2026**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation des opérations suivantes :

- Rénovation intérieure et extérieure de la mairie et du bâtiment annexe
- Rénovation intérieure de l'église

Valide les plans de financement présentés ; Autorise M le Maire à déposer les demandes de subventions auprès de la DETR ou de la DSIL 2026 pour les projets ci-avant exposés.

#### **17. Souscription d'emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la Maison des Professions Libérales et les travaux d'aménagement du quartier du Décollé**

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient les offres de prêts transformation écologique de la Caisse des Dépôts et Consignations dont les caractéristiques répondent aux spécifications ci-dessous exposées ; Autorise M. le Maire à souscrire ces emprunts ; Donne tout pouvoir à M le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Prêt consenti au sein de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la maison des professions libérales

**Ligne du Prêt :** Prêt cohésion sociale

**Montant :** 258 000 euros

**Durée d'amortissement :** 25 ans

**Phase de mobilisation des fonds (préfinancement) :** 12 mois

**Périodicité des échéances :** Trimestrielle

**Index :** Livret A

**Taux d'intérêt actuariel annuel :** Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.6 %

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance :** en fonction de la variation du taux du LA

**Amortissement :** amortissement prioritaire (constant)

**Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt :** autorisée moyennant le paiement

d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

**Remboursement anticipé** : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

**Typologie Gissler** : 1A

**Commission d'instruction** : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Prêt consenti au sein de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la désimperméabilisations et les voies douces à Saint Lunaire (35800)

**Ligne du Prêt** : Transformation écologique

**Montant** : 380 000 euros

**Durée de la phase de préfinancement** : 12 mois

**Durée d'amortissement** : 25 ans

**Périodicité des échéances** : Trimestrielle

**Index** : Livret A

**Taux d'intérêt actuariel annuel** : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.5 %

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du LA

**Amortissement** : Prioritaire

**Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt** : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

**Remboursement anticipé** : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

**Typologie Gissler** : 1A

**Commission d'instruction** : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

### **18. Location de la cuisine de la salle Aimé Le Foll pour une activité de transformation de production maraichère**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la location de la cuisine de la salle Aimé Le Foll pour l'activité ci-avant exposée ; Fixe le jour et les horaires d'utilisation de cet espace comme suit : le lundi de 8h à 17h du 1er décembre 2025 au 28 février 2026 ; Fixe le tarif d'utilisation de cet espace à 50€/mois.

### **19. Liste des dépenses à imputer sur le compte 623 « Publicité, publication, relations publiques »**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la liste de principe fixant les caractéristiques des dépenses prises en charge par la commune et à imputer sur le compte 623 « Fêtes et cérémonies » ; Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 20. Service des eaux : demande d'admissions en non-valeur de créance irrécouvrables

Le conseil municipal, à l'unanimité, admet en non-valeur certaines créances communales, selon les états du comptable ci-annexés, pour un montant total de 5,37 € de créances minimales.

## 21. Opération « Le Tertre-aux-Scènes » : garantie de la Ville de Saint-Lunaire pour les prêts de l'office public de l'habitat de Saint Malo Agglomération

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde la garantie de la Ville, à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant de quatre cent trois mille euros (403 000,00 euros) souscrit par l'office public de l'habitat de Saint Malo Agglomération auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°178780 ci-annexé constitué de 4 lignes du prêt ; Constate que ces emprunts sont destinés à financer la construction par l'office public de l'habitat de Saint Malo Agglomération de l'opération de construction de 4 logements situés 7 impasse du Tertre 35800 Saint-Lunaire. Dit que la garantie de la Ville est accordée pour la durée totale des contrats de prêt et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par opération de construction de 4 logements situés 7 impasse du Tertre 35800 Saint-Lunaire, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ; Accepte que la Ville, sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son ou leur paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce ou ces règlements ; S'engager pendant toute la durée des contrats de prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts concernés ; Autoriser M. le Maire à signer la convention financière à intervenir avec l'office public de l'habitat de Saint-Malo Agglomération en vue de définir les modalités de mise en œuvre de ces garanties d'emprunt.

## 22. Marché assurances – Lot « Dommages aux biens » – autorisation à signer un avenant pour une modification des surfaces assurées

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des surfaces assurées (la superficie de notre parc assuré passe de 16 491 m<sup>2</sup> à 16 990 m<sup>2</sup>) ; Autorise M. le Maire à signer l'avenant de mise à jour de ces surfaces.

## 23. Autorisation à signer des modifications du marché de travaux relatif à l'extension et à l'aménagement du centre culturel Jean Rochefort (lots N°2, 3, 4 et 12)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications aux marchés de travaux ci-avant présentées ; Autorise M. le Maire à les signer avec les entreprises titulaires des marchés ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier ; Impute les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à l'opération n°143 du budget principal de l'exercice en cours :

N° du lot	Titulaire	N° d'avenant	Montant du marché initial HT	Plus ou moins-value en € HT	% d'écart	Sujétions techniques imprévues et travaux modificatifs
Charpente, Ossature bois, bardage (lot 2)	DESCHAMPS	1	163 000€	<u>+ 14 251,15€</u>	+8,74%	Remplacement du bardage de la salle de projection suite à la découverte d'une dégradation importante du bois.

<b>Couverture (lot 3)</b>	BROCHARD	1	76 771,31€	<b>+444,40€</b>	+0.58%	Création d'une sortie de toiture complémentaire au-dessus de la médiathèque
<b>Menuiserie extérieure (lot 4)</b>	MARTIN	2	124 500,00€	<b>-3002,81€</b>	-3,18%	Suppression d'un store
<b>Electricité (lot 12)</b>	ATOUT CONFORT	1	138 538,39	<b>+ 1 496,70€</b>	+ 1,08%	Nécessité d'alimenter en électricité les brises solaires.

#### 24. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation intérieure de l'église paroissiale

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration intérieure de l'église paroissiale de Saint-Lunaire à l'entreprise ATELIER 44 pour un montant provisoire de 61 447,57€ HT€ HT / 73 737,08€ TTC ; Autorise M. le Maire à signer le marché correspondant et à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### 25. Décision modificative N°4 (budget principal : Commune)

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative selon le document budgétaire ci-dessus ; Autorise le versement d'une subvention de 30 000€ du budget Commune 2025 au budget du CCAS 2025 ; Autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à la présente décision.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-657363 : Subventions de fonctionnement au CCAS/CIAS	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65748 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	39 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>39 000.00 €</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>0.00 €</b>	<b>9 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>39 000.00 €</b>	<b>39 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
D-231-140 : Aménagement quartier du décollé	6 150.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-146 : Travaux aménagement quartier du Décollé	0.00 €	6 150.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>6 150.00 €</b>	<b>6 150.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>6 150.00 €</b>	<b>6 150.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

#### 26. Finance : provisions pour créances douteuses au titre de l'année 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve au vu du montant des restes à recouvrer antérieurs à 2023 et des provisions réalisées antérieurement :

- Une provision complémentaire 673,76 € concernant les créances douteuses pour le budget de la commune ;

- La reprise de provisions de 578.00 € concernant les créances douteuses pour le budget du service des eaux.

Approuve au titre d'un contentieux Ressources Humaine en cours la provision de 10 000 € ; Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget chaque année, à l'article 681 « Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions – Charges de fonctionnement ».

### 27. Révision des AP-CP : « Centre culturel Jean Rochefort » et « Aménagement du quartier du Décollé » (budget principal : Commune)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la révision de l'AP/CP n° 202301 - opération 143 - Extension du centre culturel Jean Rochefort et la révision de l'AP/CP n°202502 – Opération 146 – Aménagement du quartier du Décollé selon les tableaux ci-dessous :

#### Programme 202301 – Extension du centre culturel Jean Rochefort

Montant AP TTC	Montant AP TTC révisé	Etalement Crédits de Paiement	Montant Crédit de Paiement
<b>1300 000 €</b>	Révision 1 : 1 380 945,69 €  Révision 2 : <b>1 405 000 €</b>  Révision 3 : <b>1 417 000 €</b>	2024	26 021,63 €
		2025	1 150 000,00 €
		2026	240 978,37 €

#### Autorisation de programme 202502 – Aménagement du quartier du Décollé

Programme	Montant AP TTC	Etalement Crédits de Paiement	Montant Crédit de Paiement
202502 – Travaux aménagement du quartier du décollé	<b>2 200 000 € (estimatif initial)</b>  Révision 1 : <b>2 528 122.09 € (montant du marché notifié)</b>	2025	346 150 €
		2026	1 321 972.09 €
		2027	860 000 €

### 28. Finances : ouverture des crédits avant le vote du budget 2026

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte que l'exécutif est en droit, jusqu'au vote du budget primitif, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente pour le budget Commune et ses budgets annexes ; Prend acte que l'exécutif est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote des budgets ; Autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, soit 2 158 350,00€ répartis comme suit :

## **BUDGET COMMUNE (25900)**

N_Opération	Libellé_opération	BP	Total_DMs	BP 2025 + DM	Ouverture crédits 2026
112	Logiciels mobilier et matériels	69 372,37 €	55 000,00 €	124 372,37 €	50 000,00
113	Centre Socio Culturel	84 722,81 €	143 000,00 €	227 722,81 €	50 000,00
114	Acquisition et aménagement de terrains	69 000,00 €	0,00 €	69 000,00 €	20 000,00
115	Protection contre la Mer	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
116	Travaux Mairie	3 480,00 €	0,00 €	3 480,00 €	30 000,00
118	Voirie - Schéma directeur	258 000,00 €	0,00 €	258 000,00 €	100 000,00
121	Voirie : travaux de sécurité routière et autre mobilier urbain	147 110,51 €	0,00 €	147 110,51 €	30 000,00
122	Bâtiments scolaires	50 291,40 €	0,00 €	50 291,40 €	10 000,00
124	Autres bâtiments	1 090 281,85 €	0,00 €	1 090 281,85 €	204 350,00
125	Infrastructure Sports	36 977,68 €	0,00 €	36 977,68 €	5 000,00
127	Réseaux électriques et téléphoniques	254 439,47 €	-43 000,00 €	211 439,47 €	105 000,00
128	Réseaux Eau pluviale et ouvrages hydrauliques	12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €	0,00
140	Aménagement quartier du décollé	564 773,91 €	-340 000,00 €	224 773,91 €	10 000,00
141	Rénovation Salle Aimé le Foll	1 950,00 €	0,00 €	1 950,00 €	0,00
		<b>2 642 400,00 €</b>	<b>-185 000,00 €</b>	<b>2 457 400,00 €</b>	<b>614 350,00</b>
<b>Autorisations de programme</b>				<b>Crédit paiement 2025</b>	
142	Travaux infrastructure et voirie - lotissement des fleurs			421 000,00 €	140 000,00
143	Extension Centre Culturel Jean Rochefort			1 150 000,00 €	380 000,00
144	Rehabilitation mairie et son batiment annexe			0,00 €	0,00
145	Maison des professions libérales (ouverture en 2025 : 1/3 Autorisation programme)			973 000,00 €	324 000,00
146	Travaux aménagement quartier du Décollé (ouverture en 2025 : 1/3 Autorisation)			2 200 000,00 €	700 000,00
					<b>1 544 000,00 €</b>

### **BUDGET COMMUNE**

Opération	Libellé opération	Budgété 2023	25%
<b>112</b>	Logiciel, mobilier et matériels	190 000,00	47 500,00
<b>113</b>	Centre Socio-Culturel	1 322 000,00	330 500,00
<b>114</b>	Acquisition et aménagement de terrains	69 000,00	17 250,00
<b>116</b>	Travaux Mairie	200 000,00	50 000,00
<b>118</b>	Voirie-Schéma directeur	274 000,00	68 500,00
<b>121</b>	Voirie : Travaux de sécurité routière et autre mobilier urbain	500 000,00	125 000,00
<b>122</b>	Bâtiments scolaires	108 500,00	27 125,00
<b>124</b>	Autres bâtiments	1 303 000,00	325 750,00
<b>125</b>	Infrastructures Sports	150 000,00	37 500,00
<b>127</b>	Réseaux électriques et téléphoniques	270 000,00	67 500,00
<b>140</b>	Aménagement quartier du Décollé	813 000,00	203 250,00
<b>141</b>	Rénovation Salle Aimé le Foll	157 000,00	39 250,00
<b>142</b>	Travaux infrastructure et voirie - lotissement des fleurs	65 000,00	16 250,00
		<b>5 421 500,00</b>	<b>1 355 375,00</b>

### **BUDGET MOUILLAGE**

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2023	25%
<b>21</b>	Immobilisations corporelles	46 480,00	11 620,00
		<b>46 480,00</b>	<b>11 620,00</b>

**BUDGET SERVICE DES EAUX**

Chapitre	Libellé chapitre	Budgété 2023	25%
20	Immobilisations incorporelles	42 000,00	10 500,00
21	Immobilisations corporelles	175 000,00	43 750,00
23	Immobilisations en cours	230 000,00	57 500,00
		<b>447 000,00</b>	<b>111 750,00</b>

<b>5 914 980,00</b>	<b>1 478 745,00</b>
---------------------	---------------------

**BUDGET SERVICE DES EAUX (25900)**

Chapitre	Compte	Opération	Libellé	BP 2025	Possibilité Ouverture	Ouverture avant vote BP
21 - Immobilisations corporelles	21531		Réseaux d'adduction d'eau	76 624,00 €	19 156,00 €	5 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	2188		Autres	20 000,00 €	5 000,00 €	20 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	2312	142 - Travaux infrastructure et voirie lotissement des fleurs	Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23 - Immobilisations en cours	2315	142 - Travaux infrastructure et voirie lotissement des fleurs	Installations, matériel et outillage techniques	435 000,00 €	145 000,00 €	145 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	2315		Installations, matériel et outillage techniques	766 376,00 €	191 594,00 €	190 750,00 €
<b>TOTAL</b>					360 750,00 €	<b>360 750,00 €</b>

**29. Personnel : adhésion à la convention de Participation Risque Santé du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adhère à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance associé souscrit par le CDG35 auprès de MUTAME et PLUS pour le risque « Santé », à effet du 1er janvier 2026 ; Accorde une participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Santé » ; Fixe le niveau de participation mensuelle brute : en respectant le minimum prévu à l'article 5 du décret n°2022-581 du 20 avril 2022 - d'un montant forfaitaire par agent de 32 € ; Autorise l'autorité territoriale à effectuer

tout acte en découlant ; Inscrit au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent.

### **30. Personnel : création de poste pour le service périscolaire**

Le conseil municipal, à l'unanimité, créé un poste à 35/35ème pour assurer les missions d'ATSEM du 01er janvier 2026 au 03 juillet 2026 ; Indique que sa rémunération sera basée sur l'indice de début de la fonction publique en fonction des heures réalisées ; Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2026 ; Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la présente décision.

### **31. Personnel : création d'un poste d'agent contractuel aux services techniques pour accroissement temporaire d'activité**

Le conseil municipal, à l'unanimité, créé un poste d'agent non permanent, à temps complet, du 20 décembre 2025 au 28 février 2026, en raison d'un accroissement temporaire d'activité aux services techniques ; Précise que la mission confiée est la suivante : agent technique polyvalent ; Fixe sa rémunération au 1er échelon du grade d'Adjoint technique IB 367/IM 366 ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ; Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **32. Personnel : modification du tableau des effectifs**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le tableau des effectifs et des emplois selon les conditions ci-après exposées ; Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget 2026 de la commune ; Autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à la présente décision.

<i><b>Grade</b></i>	<i><b>Cat.</b></i>	<i><b>Temps de travail</b></i>	<i><b>Mission</b></i>	<i><b>Mouvement</b></i>
<i><b><u>Filière Administrative</u></b></i>				
<i><b>1 adjoint administratif</b></i>	<i>C</i>	<i>TC</i>	<i>Agent de médiathèque et chargé de communication du Centre Culturel</i>	<i>Création</i>

### **33. Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal**

**2025-39** : signature d'une convention pour la prestation d'ateliers découverte et pratique du théâtre avec des enfants de primaire sur le temps périscolaire méridien dans les locaux de l'ALSH ou la classe mobile avec l'association « Théâtre en Vert » 21 rue du Haut Champ - 35800 Saint-Briac-sur-Mer. La période d'intervention sera : Novembre / Décembre 2025 : 7 vendredis x 1h. Mars / Avril 2026 : 6 vendredis x 1h. Les prestations retenues représentent un coût de 650€ pour 13 ateliers d'une heure.

**2025-40** : signature d'une nouvelle convention pour les prestations d'animation autour du jeu dans différents sites de la commune avec l'association Ludik, Maison des associations, rue Brindejonc des moulinais - 35730 Pleurtuit. Elle concernera les animations du 01/09/2025 au 31/08/2026. Les prestations retenues représentent un coût de 5620€.

**2025-41** : signature d'un contrat de cession de spectacle théâtral pour une représentation du spectacle « Caroline fête Noël » le 23 décembre 2025. Le montant pour cette prestation est fixé à 950€ TTC.

**2025-42** : signature d'un contrat pour l'entretien des cloches de l'église de la commune avec la société ART CAMP, sise Zone Artisanale de Morieux – 5 Route d'Andel – 22400 MORIEUX. Le contrat sera conclu pour une durée de 4 ans. Le montant pour l'année 2026 est fixé à 124 € HT soit 148,80 € TTC.

**2025-43** : acceptation de la proposition commerciale de la société SOCOTEC concernant l'intégration au contrat en cours des nouveaux équipements du Centre Culturel Jean Rochefort et de deux appareils des services techniques. Le montant pour l'année est estimé à 460,00 € HT/552,00 € TTC.

\*\*\*\*\*